

20 Μακάριος ὁ διδόὺς κατὰ τὴν ἐντολήν· ἀθῆσις γέρο ἔστιν.
Οὐαὶ τῷ λαμβάνοντι· εἰ μὲν γὰρ καίσιαν ἔχων λαμβάνει τις,
ἀθῆσις ἔσται· ὁ δὲ μὴ κρείαν ἔχων δώσει δίκην, ἵνατί ἔκαθε
καὶ εἰς τὸ ἐν συνοχῇ δὲ γενόμενος ἐξεπασθῆσται περὶ τὸν
ἔπραξιν καὶ οὐκέ τέλεσθει, μέχρις οὗ ἀποδῷ τὸν
ἔσχατον κοδιπάντην⁹ 6. Ἀλλὰ καὶ περὶ τούτου δὲ εἴρηται:
« Ἰδρωσάτε τὴν ἐλεγμοσύνην σου εἰς τὰς λεῖψας σου, μέχρις
ἄν γνῆς τὸν δῆμόν σου. »

dons¹. Heureux celui qui donne selon le commandement², car il est sans reproche. Malheur à celui qui prend ! Certes, s'il prend sous l'effet du besoin, il sera sans reproche ; mais, s'il n'est pas dans le besoin, il rendra compte du motif et du but pour lesquels il a pris³. Mis en prison, il sera examiné sur ses actes et il n'en sortira pas jusqu'à ce qu'il ait rendu le dernier centime⁴. 6. Mais il a été dit aussi à ce sujet : « Que ton aumône transpire dans tes mains, jusqu'à ce que tu saches à qui tu donnes p⁵. »

20-2, 1 Μακάριος — διδαχῆς om. Ca || 26 Ἰδρωσάτε Bryennios :
Ιδρωσάτε H.

o. Cf. Matth. 5, 26 (Lc 12, 59)
p. Cf. Sir. 12, 1

1. Il s'agit peut-être d'un proverbe juif ; cf. Ps.-Phocylide, Carmen 29 (= Or. Sib. II, 89) ; Hermas, Mand. 2, 4. L'expression κάρπαχ a la même signification chez Philon, Leg. all. III, 78.
2. « Selon le commandement » pourrait faire allusion à Act. 20, 35 ; cf. J. JEREMIAS, Unbekannte Jesusworte, Gütersloh 19633, p. 74 ; R. GLOVER, « The Didache's Quotations and the Synoptic Gospels », p. 15 s. Ou bien, il s'agit d'un renvoi à Did. 1, 5a ; ainsi KNOPF, p. 9 ; B. LAYTON, « The Sources, Date... », p. 365.
3. Cf. les parallèles Didasc. syr. IV, 3, 1-2 (= Ca. IV, 3, 1-2) ; 4, 3 (Funk) ; CLÉMENT D'ALEXANDRIE, Fragm. ex Nicetae catena in Matth. V, p. 42 (RUSCH, Agrapha, 1967³, p. 195) ; Hermas, Mand. 2, 5 ; ces textes remontent, avec Did. 1, 5d, à une tradition commune (cf. KÖSTER, p. 230-236). Le ton de l'enseignement change, par rapport à Did. 1, 5a-5c : on doit se défendre ici contre des abus éventuels.

4. Par rapport aux parallèles synoptiques, deux choses frappent dans ce passage qui fait défaut dans Ca. et les documents dérivés : 1. l'interprétation du *logion* est résolument eschatologique (cf. TERTULLIEN, Orat. 7 ; Anima 35 ; 58 ; CLÉMENT D'ALEXANDRIE, Quis dutes scilicet 40, 5 ; CYPRIEN, Epist. 55, 20, 3 ; Sextus, Sent. 39) ; 2. le contexte est différent de celui du texte évangélique : pour Matth. 5, 23-26, il s'agit de remettre les dettes, tandis que pour l'interpolateur de Did. 1, 3b - 2, 1, il faut éviter de s'endetter sans raison.

5. D. DE BRUYNE, « Étude sur le texte latin de l'Ecclésiastique », RB 40 (1928), p. 5-48, et AUDRET, p. 276 s., ont montré que ce *logion* (cf. RESCH, op. cit. p. 91 s.) remonte vraisemblablement à une traduction grecque de l'*Ecclésiastique* (Sir. 12, 1) différente de la version des Septante ; cf. aussi B. ALTANER, « Zum Problem der lateinischen Doctrina apostolorum », p. 165 s. Pour sa part, P. W. SKETHAN, « Didache 1, 6 and Sirach 12, 1 », Biblica 44 (1963), p. 533-536, a essayé de reconstituer l'original hébreu du *logion* en question. Cf. aussi Or. Sib. II, 79 ; FLAVIUS JOSEPHUS, Bell. Jud. II, 134 (à propos des essentiels). PEPPERSON, p. 147 s., croit pour sa part qu'il s'agit d'une glose (voir Did. 9, 5).